

Les illusions de l'enseignement à distance

Entretien avec Fanny Salane*



Fanny Salane

L'enseignement à distance est bien souvent la seule opportunité d'accéder à des études supérieures en milieu carcéral¹. Mais si ce modèle a pu apparaître comme un élément central de la mise en œuvre du droit à l'éducation, un examen attentif des conditions réelles révèle des faiblesses structurelles.

Le droit à l'éducation a été affirmé assez tôt dans la loi. Mais qu'en est-il de sa mise en œuvre ?

L'éducation en prison est effectivement un droit, affirmé au niveau national², mais également au niveau international, dans une déclaration des Nations Unies de 1990 ou dans des textes du Conseil de l'Europe par exemple.

Il faut comprendre cependant que cette dynamique s'applique essentiellement à certaines catégories repérées comme « défavorisées » scolairement. Il s'agit des mineurs incarcérés, notamment ceux sous le coup de l'obligation scolaire, et des personnes ayant un faible niveau d'études (ce qui est le cas de la grande majorité de la population carcérale). Par conséquent, l'effort de l'institution porte principalement sur les enseignements de base. Du coup, cela pose un réel problème pour les détenus qui souhaitent s'engager dans des études supérieures.

D'une façon générale en prison, l'accès à des activités se heurte à des contraintes liées à la sécurité et à la limitation du nombre de déplacements. Dans un contexte où l'effort est concentré sur des populations prioritaires, suivre un cursus supérieur est perçu comme un privilège. On ne peut pas dire que l'administration décourage explicitement ces démarches, mais elle ne les encourage pas. Pour les détenus qui s'y engagent, il faut donc d'emblée une forte motivation.

Ces démarches restent minoritaires, comme le soulignent les rapports du Contrôleur général des lieux de privation de liberté. L'enseignement à distance apparaît dès lors comme un recours « naturel ». Pouvez-vous nous donner une idée de ce que cela représente ?

En 2009, 11% des personnes scolarisées en milieu carcéral passaient par l'enseignement à distance ; 61 % d'entre elles passaient par l'association Auxilia, qui a l'avantage d'être gratuite, mais se concentre sur des niveaux collège ou lycée et offre peu de perspectives diplômantes. Un cinquième d'entre elles environ suivaient des formations avec l'AFPA, et environ 19 % s'adressaient au CNED, avec lequel une convention a été signée en 1998 (réactualisée en 2007), notamment pour offrir une aide financière aux détenus.

Si l'on considère la population étudiante proprement dite, 80% passe par l'enseignement à distance, en majorité au CNED ou via les services d'enseignement à distance des universités.

* Spécialiste des sciences de l'éducation, Fanny Salane est maître de conférences à l'université Paris Ouest Nanterre. Elle est l'auteur d'un ouvrage paru en 2010 : *Être étudiant en prison. L'évasion par le haut* (La Documentation française).

¹ À noter l'existence de la Section des étudiants empêchés de l'Université Paris Diderot qui propose un enseignement universitaire en face à face.

² par les articles D-450-456 du code de procédure pénale ou les conventions signées en 2002 entre le ministère de la Justice et celui de l'Éducation nationale

Vous avez mené une série d'entretiens avec des détenus, afin de repérer les problèmes spécifiques de l'enseignement à distance en milieu carcéral. Qu'en ressort-il ?

Globalement, l'idée que les modalités spécifiques de l'enseignement à distance sont mal adaptées, et que sa mise en œuvre pose des difficultés. Des difficultés financières d'abord. Le contexte carcéral est marqué par la pauvreté, et l'enseignement à distance a un coût, du prix des timbres à celui des fournitures, en passant par celui de la formation proprement dite.

Mais surtout, s'engager dans une démarche d'études à distance avec quelque chance de réussite demande des pré-requis que les détenus, en général, ne possèdent pas. D'où une grande disparité entre les établissements, mais aussi d'un étudiant à l'autre. Pour être étudiant en prison, il faut en effet disposer d'un réseau collaboratif étendu à l'extérieur. Pour accéder à l'information, tout d'abord ; mais aussi pour appréhender des institutions complexes, au sein desquelles mêmes les étudiants en présentiel sont souvent désorientés. Cela est encore plus difficile pour les détenus qui ne peuvent avoir de contact direct avec les enseignants. Même le contenu du diplôme est un problème : est-ce que telle épreuve est facultative, sur quelle base et d'après quels barèmes est-on évalué ? Ce sont des questions classiques dans l'enseignement à distance, mais elles deviennent particulièrement épineuses, et potentiellement démotivantes, pour des détenus.

Il faut rappeler l'accès très limité aux communications (l'accès au téléphone est limité et encadré, l'accès à Internet est interdit), alors même que les structures d'enseignement à distance diversifient les supports et qu'elles ont de plus en plus souvent recours aux techniques du *e-learning*. Pour un étudiant en détention, le seul lien avec l'enseignant sont les photocopiés et les copies. Certes, il semble aujourd'hui que le contrôle de l'administration s'assouplit, mais cela reste structurellement difficile. L'étudiant dépend de la bonne volonté de tiers (enseignants, parents, amis, travailleurs sociaux). Et je ne parle pas de ses ressources bibliographiques : il existe certes des bibliothèques en prison, mais ce ne sont pas des bibliothèques universitaires.

Au total, on a donc une formation désincarnée et qui isole, voire exclut, alors même que l'objectif revendiqué est l'insertion. Autre paradoxe, l'individualisation associée à l'enseignement à distance devient ici uniformisation. Et alors que celui-ci recherche l'autonomie des apprenants, la prise en main de sa propre scolarité, les détenus sont placés en situation de dépendance. Et de toute façon la dimension infantilisante de la vie carcérale entre en contradiction avec l'idée d'autonomie. Plutôt que de devenir des étudiants, leur situation les renvoie à leur condition de détenus. Et à cette situation objective s'ajoute le fait que l'enseignement à distance requiert pour réussir la possession d'un capital culturel dont les détenus, très majoritairement issus des classes populaires, ne possèdent pas. En somme, le modèle de l'enseignement à distance, parce qu'il n'est pas pensé pour ce milieu spécifique et pour ces étudiants spécifiques, loin de dynamiser la réinsertion, accuse la solitude et la différence des détenus.

Propos recueillis par Richard Robert